

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 41 (1903)
Heft: 42

Artikel: Pensée
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-200514>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGELER
 Grand-Chêne, 11, Lausanne.
 Montreux, Gerzère, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
 St-Imier, Delémont, Bière, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
 Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
 S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
 Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
 Étranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
 la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

AVIS. — Les nouveaux abonnés pour l'année 1904 recevront **gratuitement** le journal d'ici au 31 décembre prochain et un exemplaire de l'*Almanach du Conteur* (année 1903).

Le bonheur des contribuables.

J'ai rencontré, l'autre jour, de bonnes gens qui étaient d'une humeur massacrant. Le facteur venait de leur porter le vilain billet doux que le fisc appelle le « bordereau des impôts. » On a beau être certain de le recevoir en été ou en automne, un peu plus tôt, un peu plus tard, ce chiffon de papier cause à tout le monde la même désagréable impression. Déboursier cent, deux cents, trois cents francs et au-delà, c'est pour les privilégiés de ce monde une bagatelle; ils dépenseront le double ou le triple en menus plaisirs, en voyages d'agrément; mais donner cela au receveur ou au boursier leur paraît être une volerie. Ce sentiment-là est bien humain. Peut-être les hommes d'Etat, les fonctionnaires de l'administration, ceux enfin qui ont des idées nettes sur les services publics, qui savent ce qu'ils coûtent, acquittent-ils leurs contributions sans maugréer, avec même une sorte de fierté patriotique. Pour les autres, le mot d'impôt sera toujours synonyme d'injustice.

Le fisc, il est vrai, ne fait rien pour amadouer les contribuables; il ignore l'art de donner la pilule. Apportez-lui voire argent dix mois avant l'échéance, vous n'obtiendrez de lui nul escompte, aucune marque de reconnaissance; si encore on ne vous en veut pas de devancer les temps et de déranger les habitudes administratives.

Le fisc est malin, dit-on. Il pourrait être aimable, ce qui, aujourd'hui où la bonne humeur des contribuables décroît en proportion inverse du nombre et du taux des impôts, serait encore plus malin. Pourquoi n'imiterait-il pas ces marchands qui vous gratifient d'un onzième morceau de savon quand on leur en achète dix ou qui vous remettent gracieusement une boîte d'allumettes avec le paquet de cigares de Vevey ou de Grandson? Je suppose que tel citoyen paie ses impôts de l'année déjà au mois de janvier. Il n'a nul avantage à le faire, puisqu'il ne bénéficie d'aucun escompte et qu'il perd l'intérêt de son argent. Mais enfin, pour être délivré d'un souci, le voilà qui se met en règle avec le fisc longtemps à l'avance. En retour de la faveur qu'il lui fait, l'Etat ou la commune délivrerait au zélé contribuable un bon pour une ou deux bouteilles d'Yverne, de Villeneuve, de La Côte, de Lavaux ou de Bonvillars; ou bien un bon pour une promenade sur le haut lac Léman, sur le réseau du Glion-Naye ou de telle autre compagnie. Passé le 30 juin, la manne fiscale cesserait.

Pour mettre d'emblée à l'aise les administrations, je dois dire ici que je ne prendrai pas de brevet pour mon invention; je la leur abandonne patriotiquement et gratuitement.

Le directeur des finances cantonales, M. Vireux, me connaît suffisamment pour croire

un instant que je veuille me payer sa tête. On n'est pas aussi irrévérencieux que cela, au *Conteur vaudois*. Je suis même convaincu que, après examen de mon système, il reconnaîtra tout ce qu'il a de bon, sans calembour. Procurer quelques instants de plaisir à ses administrés, tout en combattant la mévente des vins et en améliorant les affaires des compagnies de transport, n'est-ce pas pour un gouvernément une agréable perspective?

On me dira qu'il sera quasi impossible de graduer la valeur des bons d'après le montant des contributions. Mais mon système est plus démocratique que cela. Attendu qu'il est aussi dur, plus dur même, au petit contribuable de payer dix ou vingt francs, qu'au riche d'aligner des billets de mille, je voudrais que les bons de voyage ou de bouteilles fussent les mêmes pour tous. Il n'y aurait de différence que par rapport à l'époque où ils seraient délivrés; car il ne devrait pas être égal au fisc que le paiement par anticipation s'effectue le 1^{er} janvier ou le 30 juin. En ce dernier jour, on ne saurait raisonnablement prétendre à plus d'un flacon de nos crus, non plus qu'à un voyage dépassant une vingtaine de kilomètres.

Il existe certains receveurs et boursiers à l'amabilité bien connue et chez lesquels c'est presque un plaisir que de payer ses impôts. Mais combien plus grande sera la joie des débiteurs de l'Etat ou de la Commune lorsqu'ils recevront le petit cadeau octroyé par le fisc aux contribuables modèles. Il se pourrait alors qu'ils réglissent leur « bordereau » deux ans à l'avance!

En soumettant ma proposition à qui de droit, je songe en particulier aux Lausannois que les circonstances affligent, en cette année, d'une nouvelle contribution. N'auraient-ils pas droit, en acquittant leur « impôt personnel » un peu tôt, à une promenade au Dézaley, avec une petite « salée » arrosée de trois verres au guillon? Qu'en dites-vous, monsieur Pache?

V. F.

Pensée. — Si un homme a une grande idée de lui-même, on peut être à peu près sûr que c'est la seule grande idée qu'il ait eue de sa vie.

* * *

Franchise. — Un monsieur apercevant la fillette d'une de ses connaissances :

— Bonjour, Léa, comment te portes-tu ?

— Très bien, merci, m'sieu.

— Et maintenant, il faut me demander comment je me porte, fait le monsieur, voulant donner à l'enfant une petite leçon de politesse.

Alors, la fillette, avec candeur :

— Oh ! ça m'est égal.

* * *

Naïveté. — Alors, où est François, maintenant? On ne le voit plus.

— Comment, tu ne sais pas? Mais il s'est engagé sur les transatlantiques.

— Il a une bonne place ?

— Excellente ! Cinq cents francs par mois et la nourriture.
 — Et aussi le logement ?
 — Bien sûr.

Vin nouveau.

Le vin brun d'octobre est pressé;
 Le moût pétille dans les verres.
 Les vendangeurs ont embrassé
 Les vendangeuses peu sévères.

Le moût pétille dans les verres
 Et déjà commence à griser,
 Les vendangeuses peu sévères
 Ont tendu leurs lèvres au baiser.

Le vin, qui commence à griser,
 Met au cœur des chansons nouvelles.
 La lèvres tendue au baiser,
 Les filles ne sont point cruelles.

Les cœurs, pleins de chansons nouvelles,
 Sont joyeux tout le long du jour.
 Les filles ne sont point cruelles
 A qui vient leur parler d'amour.

Joyeuses tout le long du jour,
 Car le vin remplit les futailles,
 A qui vient leur parler d'amour,
 Elles répondent : épousailles.

Le vin qui remplit les futailles
 Leur promet richesse et bonheur.
 Elles répondent : épousailles;
 L'amoureux réplique : épouseur.

Promettant richesse et bonheur,
 Le moût fermenté dans les tonnes;
 Toute fille a son épouseur,
 On l'attend aux prochains automnes.

Le moût fermenté dans les tonnes;
 Qu'à pleins verres il soit versé,
 Et qu'on boive aux prochains automnes !
 Le vin brun d'octobre est pressé.

(Les Origines.)

HENRI WARNERY.

Les débuts d'une grande œuvre.

(Fin.)

Nous ne pouvons suivre le congrès de Lausanne dans toutes ses délibérations. En donnant quelques extraits de son compte-rendu analytique nous avons voulu tout simplement rappeler à l'attention publique, à l'occasion du récent congrès de Rouen, qui permet une intéressante comparaison, les progrès constants de l'œuvre de la paix.

Par le nombre et la valeur de ses membres, par les idées hardies, autant que généreuses, qui y furent émises, par la dignité de ses délibérations, et la portée de ses résolutions, le Congrès de 1869 marque certainement dans les annales de la Ligue de la Paix et de la Liberté; c'est pour Lausanne un honneur de lui avoir donné asile.

* * *

Citons encore un discours d'Edgar Quinet, qui, exilé à ce moment-là, habitait Clarens. L'arrivée à la tribune de l'illustre écrivain français est accueillie par des applaudissements enthousiastes. L'orateur prononce, d'une voix émue, les paroles suivantes :